



COLLOQUE HISTORIQUE

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :
LA LONGUE HISTOIRE D'UNE UNITÉ

Vendredi 2 février 2018 - Dijon

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : LA LONGUE HISTOIRE D'UNE UNITÉ

Vendredi 2 février 2018

Région Bourgogne-Franche-Comté
17 boulevard de la Trémouille - Dijon



La dernière réforme territoriale en réduisant le nombre de régions de 22 à 13 a entraîné, notamment, le regroupement de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Le choix d'armoiries pour cette nouvelle collectivité offre l'occasion de revenir sur les liens qui ont uni dans le passé ces deux territoires, du Moyen Âge jusqu'au XX^e siècle.

À la différence d'autres régions en effet dont les composantes qui ont été rassemblées n'avaient pas de liens particuliers, Bourgogne et Franche-Comté semblent avoir entretenu tout au long de l'histoire des rapports étroits qui font paraître naturelle leur association actuelle. L'observation des faits révèle pourtant une réalité plus contrastée.

À première vue trois périodes doivent être distinguées dans les relations entre Bourgogne et Franche-Comté : une première qui voit la réunion progressive de la Comté et du duché sous une même autorité, celle des ducs de Bourgogne jusqu'à la mort de Charles le Téméraire en 1477 puis, plus brièvement, des rois de France de 1477 à 1493 ; une seconde, qui va de 1493 à 1678 au cours de laquelle les destins des deux territoires divergent, le duché restant dans le royaume de France alors que la Comté passe sous le contrôle des Habsbourg. Son annexion par Louis XIV en 1678 ouvre une dernière période qui est marquée par leur intégration, à nouveau, dans un même État.

En dehors d'une présentation des temps forts du rapprochement de ces deux territoires depuis le Moyen Âge, les neuf communications proposées au cours de cette journée d'étude décrivent les modalités concrètes de leur gouvernance et les efforts qui ont été menés pour les unifier par la promulgation d'ordonnances, la dotation d'institutions similaires, la mise en place de systèmes fiscaux comparables, les déplacements des princes, le choix d'une ville principale... Elles montrent aussi les résistances auxquelles se sont heurtés les différents pouvoirs pour imposer leur autorité dans les deux territoires, le maintien de pratiques diverses, l'attachement aussi des populations à leurs singularités, que ce soit après l'annexion de la Franche-Comté au royaume en 1678 ou tout au long du XX^e siècle quand il s'est agi de délimiter les régions. Par cette plongée dans l'histoire, ces communications sont invitation à prendre en compte la complexité du passé pour mieux agir aujourd'hui et demain.

9h15.

Accueil par Marie-Guite Dufay, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Sous la présidence de Jacques Paviot, professeur d'histoire médiévale à l'Université de Paris-Est Créteil.

9h30.

Dominique Le Page (Université de Bourgogne) : Introduction

9h50.

Jean-Baptiste Santamaria (Université de Lille III)

« *Quand la duchesse devint comtesse. Jeanne de France et les débuts d'une union personnelle des deux Bourgogne (1329-1330)* ».

En 1330, Jeanne de France qui est alors duchesse de Bourgogne par son mariage avec Eudes de Bourgogne, hérite du comté de Bourgogne par sa mère. Les deux principautés bourguignonnes se retrouvent alors gouvernées par un même couple princier au titre d'une union qui est d'abord personnelle. Grâce au compte des dépenses quotidiennes de la princesse entre 1329 et 1330, il est possible de saisir ce que cet héritage a pu impliquer dans les itinérances d'une cour déjà très mobile, mais désormais responsable d'un espace bien plus vaste, incluant par ailleurs l'Artois. Par ses séjours, par son train de vie, par les relations qu'elle établit avec ses alliés, parents, sujets, Jeanne de France incarne concrètement une union bourguignonne qui reste néanmoins dépendante de la politique royale qui l'a en partie orchestrée, et fragile voire contestée tant l'héritage des terres de Jeanne de Bourgogne, mère de Jeanne de France, semble bafouer les droits de ses sœurs.

10h15.

Sylvie Le Strat (Université de Franche-Comté)

« *Comté et Duché au temps de la première union bourguignonne (1330-1361)* ».

Une cinquantaine d'années avant les ducs Valois, duché et comté de Bourgogne se trouvent déjà réunis par mariage en une seule main, celle du duc de Bourgogne Eudes IV, entre 1330 et 1349, à qui succède, après une régence assurée par le roi Jean II le Bon, son petit-fils Philippe de Rouvres. Cette parenthèse renforce des liens déjà effectifs entre les deux principautés et débouche sur une tentative d'alignement des institutions comtoises sur le modèle bourguignon, non sans déclencher une forte opposition nobiliaire menée par les grands féodaux du comté. Cette dernière trouve sa solution dans une plus grande intégration de ceux-ci dans le gouvernement des deux provinces, ouvrant momentanément la voie à un décloisonnement tant politique qu'administratif, avant que la Franche-Comté ne reprenne son indépendance à la mort de Philippe de Rouvres en 1361.

10h40.

Sylvie Bepoix (Université de Franche-Comté)

« *Duché et Comté de Bourgogne sous les premiers ducs-comtes Valois (1384-1419)* ».

L'intérêt de cette période est que nous voyons une nouvelle fois les deux provinces réunies sous l'égide d'un seul et même prince. Une première partie nous permettra de mettre en place la façon dont cela s'est déroulé : comment Philippe le Hardi devient duc de Bourgogne et parvient par son mariage à régner également sur le comté. Ensuite, son fils, Jean sans Peur, hérite de son patrimoine mais il doit attendre la mort de sa mère, Marguerite de Flandre, pour régner sur le comté. Une deuxième partie s'intéressera aux ordonnances, qui ont été appliquées dans les deux provinces, dans le but d'améliorer l'administration sans pour autant parvenir jamais à une harmonisation. Des différences importantes persistent, en effet, qui pourront être décrites dans une troisième partie,

principalement en ce qui concerne les prélèvements fiscaux, ce qui est à l'origine de l'appellation « franche » pour le comté. La situation des deux villes de Besançon et Dijon est par ailleurs différente, cette dernière étant sous l'autorité directe du duc de Bourgogne alors que Besançon, enclave dans la province, n'avait aucun compte à rendre au comte de Bourgogne, ce qui ne laissa pas d'indisposer les puissants Valois.

IIh05.

Hervé Mouillebouche (Université de Bourgogne)

« *Dijon, une capitale pour deux Bourgogne* ».

Le destin de la ville, qui devient à la fin du Moyen Âge capitale administrative, et éventuellement résidentielle du duché, n'est pas un héritage antique. Chassés de Dijon par l'institution de la commune en 1183, les ducs n'y reviennent guère qu'avec Eudes IV, vraisemblablement parce que Dijon présentait un positionnement intéressant entre Paris et la Comté. L'étude fine des itinéraires et des résidences montre l'évolution de Dijon dans le dispositif de gouvernement des deux Bourgogne. Eudes IV vient y demeurer à la fin de sa vie ; Philippe le Hardi et Jean sans Peur y établissent des épouses et des enfants ; Philippe le Bon et Charles le Téméraire y font des séjours de plus en plus courts et de plus en plus espacés. Néanmoins, les ducs ne disposent pas en comté de lieux de résidence comparables à Dijon, et c'est en général depuis cette ville qu'ils vont visiter la Bourgogne trans-jurane. Une inversion des circuits est peut-être sur le point de se mettre en place à partir de 1475, mais les défaites du Téméraire viennent mettre un terme à ce glissement des Bourgogne du côté de l'Empire.

IIh30.

Laurence Delobette (Université de Bourgogne)

« *Les choix politiques de la noblesse de Bourgogne (1477-1479) : le cas de Guillaume de Vergy* ».

Issu d'un prestigieux lignage bourguignon, Guillaume de Vergy († 1520) est cité au chapitre de la Toison d'Or qui se tient en 1473 parmi « plusieurs nobles preux et vaillans chevaliers, grans seigneurs de divers pays ». Distinction insigne, il porte « le heaulme et le tymbre » de Philippe le Bon lorsque le cortège funéraire entourant les dépouilles du duc et de la duchesse de Bourgogne entre à Dijon, le mardi 8 février 1474. Après la mort du duc Charles en janvier 1477, il reste fidèle à la cause de la Bourgogne. Au printemps 1477, comme il défend Arras, il y est capturé par les Français. À lire les Mémoires de Philippe de Commynes († 1511), lui-même « tourné du parti du Roy », le sire de Vergy a longtemps résisté aux promesses et aux menaces de Louis XI, supportant plus d'un an les fers et la prison. C'est finalement sur les conseils de sa mère qu'il a accepté de prêter serment. Ce dont il a retiré le plus grand profit, selon Philippe de Commynes, puisque Louis XI lui a rendu toutes ses terres, en y ajoutant celles dont la possession lui était contestée, 10 000 livres de rente et d'« aultres beaulx estatz ». Sans doute l'épisode narré par cet auteur traduit-il les hésitations et les négociations, sinon les marchandages, qui sont à l'œuvre afin d'obtenir les meilleures conditions possibles. Le sire de Vergy figure ainsi parmi les nombreux seigneurs du comté et du duché de Bourgogne ralliés à Louis XI et qualifiés par les historiens de transfuges sinon de traîtres.

Il reste que Guillaume de Vergy constitue un cas intéressant : il apparaît en effet comme un spécialiste de la défection, réfugié près du roi en 1469, transfuge auprès du même en 1477 avant de changer à nouveau de camp en 1498, en passant au service de Maximilien qui le nomme maréchal de Bourgogne. Cela peut témoigner de nouvelles formes de relations politiques avec le souverain, qui ne sont plus seulement fondées sur la fidélité vassalique.

Pause

Sous la présidence de Christine Lamarre, professeur émérite d'histoire moderne à l'Université de Bourgogne.

14h.

Paul Delsalle (Université de Franche-Comté) - Sous réserve -

« Bourguignons, Comtois, Bourguignons salés... à la fin du Moyen Âge et aux Temps modernes ».

La fusion récente entre la Bourgogne et la Franche-Comté poserait, paraît-il, un problème pour la dénomination des habitants, actuellement appelés d'une part les Bourguignons et d'autre part les Francs-Comtois ou les Comtois. En réalité, la question ne se pose pas puisque la région Franche-Comté, qui a officiellement été supprimée en 2015, correspond presque exactement à l'ancien comté de Bourgogne. Autrement dit, Comtois et Bourguignons sont tous des Bourguignons « canal historique ». Cet exposé part à la recherche des anciennes dénominations des habitants, depuis la fin du Moyen Âge.

14h25.

Jérôme Loiseau (Université de Franche-Comté)

Les deux Bourgognes face à l'État royal au Grand Siècle : naissance d'une divergence

Le Grand Siècle voit le renforcement de l'État comme pouvoir structurant la vie des Bourguignons de la Comté comme du Duché; son surgissement sur les rives de Saône se traduit par une guerre de confins qu'émaillent quelques grands sièges - ceux de Dole et de Besançon- et des grandes peurs comme celle de Dijon en 1670. Le traité de Nimègue (1679) ramène la paix mais l'ancien «commonwealth» bourguignon a vécu et les sociétés bourguignonnes s'intègrent alors à l'État de manière très différente ; l'une construit un palais à la gloire de son autonomie administrative et de la dynastie régnante tandis que l'autre se voit flanquée d'une forteresse pensée par Vauban. Ces deux constructions disent à leur manière une destinée divergente sous un même souverain.

14h50.

Sébastien Évrard (Université de Lorraine)

« *La contrebande entre Bourgogne et Franche-Comté au XVIIIe siècle* ».

Depuis l'Antiquité, les relations commerciales sont altérées par un phénomène négatif appelé la contrebande. Celle-ci est aussi une infraction pénale, car elle diminue les revenus des États et s'appuie sur une activité criminelle. Aussi fait-elle l'objet d'une lutte des pouvoirs publics, qui y voient une négation de leur autorité. Au XVIIIe siècle, la contrebande est florissante entre les deux provinces que sont la Bourgogne et la Franche-Comté : elle touche toute une série de produits de consommation dont les prix de vente sont rehaussés par le poids de la fiscalité locale. Ainsi, les contrebandiers s'efforcent de jouer sur le prix et sur le goût des consommateurs pour le tabac, le sel et certaines étoffes.

On se proposera de revenir sur ces trafics, sur les moyens des autorités pour y remédier, enfin sur les résultats obtenus.

15h15.

Annie Bleton-Ruget (Université de Bourgogne)

« *Enjeux économiques et images de soi : l'engendrement difficile d'une région économique Bourgogne-Franche-Comté (1917-1937)* ».

Les projets de découpages supra-départementaux se sont multipliés en France à la fin du XIXe siècle. Ils deviennent effectifs en 1919 avec la création, sous l'égide du ministère du Commerce et de l'Industrie, de régions économiques largement inspirées des travaux du géographe Paul Vidal de la Blache. Ces dernières devaient favoriser, au lendemain de la guerre, un renforcement de la puissance française et une réorganisation économique

du territoire. Le projet Clémentel prévoyait un regroupement des chambres de commerce propre à mobiliser les forces régionales. Le découpage initialement prévu s'est trouvé confronté, en certains lieux, à de très vives résistances locales. Ainsi pour la 18e région Bourgogne-Franche-Comté.

Dans le dispositif qui encourageait l'émergence de capitales régionales propres à polariser le territoire, la mairie et la chambre de commerce de Besançon ont farouchement refusé le rapprochement avec Dijon et la Bourgogne. L'examen des archives des chambres de commerce permet d'approcher les formes de mobilisation et les argumentaires économiques et culturels qui ont conduit, côté comtois, à la création en 1927 d'une région Franche-Comté-Haute-Alsace (autour de Besançon et Mulhouse).

Dix ans plus tard, les deux régions se sont trouvées réunies dans une 13e région et 13e région bis, celle du pavillon Bourgogne-Franche-Comté-Pays de l'Ain du Centre régional de l'Exposition internationale de 1937. Le regroupement procédait cette fois-ci d'en haut de manière nettement plus contraignante que dans les années 1920 et sur le terrain il s'est avéré une fois encore particulièrement laborieux. Réactivé par le rapprochement, le souci de mise en scène des spécificités régionales s'est alors traduit, dans l'architecture et les décors du pavillon, par des représentations stéréotypées de chacune des régions concernées. Le régionalisme culturel l'emportait désormais sur le régionalisme économique et l'effet modernisateur du projet Clémentel voyait là ses limites.

15h40.

Maxime Kaci (Université de Franche-Comté)

« *Les relations entre Bourgogne et Franche-Comté dans une perspective comparée et interdisciplinaire: autour de la publication de l'ouvrage Deux frontières aux destins croisés ? (XIVe-XXIe siècle)* ».

La présente communication aura pour ambition de rendre compte des apports d'un projet collectif qui a réuni 26 chercheurs issus de disciplines connexes (Géographie, Histoire, Science Politique, Sociologie) pour mener une réflexion comparative dans la longue durée. Ce projet visait à interroger ce qui distingue une frontière stricto sensu, c'est-à-dire la limite territoriale entre deux souverainetés étatiques, des délimitations territoriales d'autres natures, en particulier administratives et culturelles. Il avait surtout vocation à questionner les effets induits par les changements de nature des délimitations. Les frontières ne sont pas immuables : elles s'affirment, se redessinent, et parfois disparaissent, ce qui a conduit récemment des chercheurs à mettre en avant la notion de « frontières mobiles ». Pour étudier les permanences et les mutations des configurations frontalières, ce projet s'est concentré sur deux délimitations spécifiques, celle qui sépare la Franche-Comté et la Bourgogne d'une part, celle qui sépare la France et la Suisse de l'autre. Ces deux territoires « frontaliers » formaient un terrain d'observation privilégié. Sur le plan méthodologique, ces deux territoires proches et circonscrits devaient favoriser les échanges et les mises en commun. Sur le plan historique, l'évolution de la nature de ces délimitations semble opposée, ce qui encourage la comparaison des effets territoriaux induits par les changements.

Dans le premier cas, tend à s'écrire la chronique d'une disparition. Après une période médiévale où fluctuent les limites de souveraineté, la frontière entre le Duché de Bourgogne, intégré au royaume de France, et la Comté, province du Saint-Empire, se consolide à partir de 1493 avant, finalement, de disparaître avec la conquête française de la Comté au XVIIe siècle. La fusion des régions peut dès lors être envisagée comme l'ultime avatar de cette disparition.

Cette intégration de la Franche-Comté entraîne l'affirmation progressive d'une frontière étatique appelée à durer entre la France et les cantons suisses. Cette frontière traverse des territoires jurassiens qui avaient pu constituer, au cours des siècles précédents, un espace commun. Définie aujourd'hui par des accords bilatéraux, elle demeure l'une des dernières délimitations territoriales entre la France et un État non adhérent de l'Union Européenne. Toutefois, les apports récents de la recherche conjugués à la redistribution contemporaine des pouvoirs ont contribué à promouvoir une définition élargie de la frontière considérée comme une limite entre deux systèmes institutionnels et socio-économiques. Cette nouvelle définition a conduit à mettre au jour tout un pan longtemps délaissé de l'histoire

des frontières tant entre la Franche-Comté et la Bourgogne qu'entre la France et la Suisse. À contre-courant des approches centrées sur l'affirmation des États-Nations, des travaux ont interrogé « l'entité géographique proprement transfrontalière » de l'Arc jurassien, tandis qu'un ouvrage récent insiste sur la persistance contemporaine des défiances entre la Franche-Comté et la Bourgogne.

C'est donc dans une perspective comparée que les rapports entre Bourgogne et Franche-Comté seront étudiés. Les effets du changement puis de la disparition de la délimitation entre Bourgogne et Franche-Comté seront envisagés à partir de trois indicateurs qui ont particulièrement retenu l'attention des chercheurs ayant participé au projet : le degré de conflictualité, les opportunités induites par la différenciation territoriale, les collaborations en vue d'aménager un territoire qui s'émancipe des délimitations passées et présentes.

16h05.

Robert Chapuis (Université de Bourgogne)

Conclusion et échanges avec la salle.



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**



4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranche-comte.fr

